

**Objectif** 1 Restaurer puis maintenir les conditions écologiques favorables au fonctionnement des milieux dunaires herbacés

### Description

Au sein du périmètre du site classé (interdiction de travail du sol avec des engins mécanisés):

- Pâturage de restauration: bovins pour piétiner les mousses et lichens et caprin pour brouter les ligneux, foin à prévoir, abreuvement dans les mares et/ou la Seille . Durée, charge et taille des parcs à définir en fonction des opportunités.

Acquisition de 2 pompes à museau la 1ère année. Pose de la clôture mobile à prévoir.

- Arrachage manuel invasives : tous les ans pour le Raisin d'Amérique et la Renouée du Japon; annelage en complément pour le Robinier.

- Ratissage par traction animale: tous les 2 ans en complément du pâturage; intervention par rotation; surface plus faible les années où un ratissage avec engin mécanisé est réalisé hors site classé.

- Déplacement de sentier: achat et pose en interne de clôture mobile et des panneaux pour informer du changement, tous les 3 ans (après disparition du stade de dune blanche); Afin de veiller à ne pas empêcher les visites la position et la taille des secteurs d'intervention seront à définir sur le site avec les membres du comité pilotage.

- Coupe de ligneux : avec débroussailluse

En dehors du périmètre du site classé :

- ratissage avec engin mécanisé (machine utilisée pour le nettoyage des plages)

- arrachage mécanique de ligneux (avec une pince montée sur une pelle mécanique)

<b>Partenaire</b>	commune, CEN Bourgogne	<b>Maitrise d'ouvrage</b>	CREN Rhône-Alpes
<b>Maintien/restauration de l'état de conservation</b>	restauration	<b>ordre de priorité</b>	maximale
<b>Code espèce</b>	aucune	<b>Code habitat</b>	2330
<b>indicateurs d'évaluation de l'objectif</b>	surfaces de dunes blanches et de dunes grises		
		<b>modalités de réalisation (type de contrat)</b>	ni agricole ni forestier
		<b>Plan de financement</b>	Etat, Europe (Feader si une collectivité assure le portage), Région Rhône-Alpes et Département de l'Ain ; taux variables.
		<b>recommandations complémentaires</b>	prévoir de communiquer sur l'expérimentation de rattissage mécanique

### Calendrier et budget prévisionnels

Poste	Action	Maitrise d'oeuvre	Montants prévisionnels en € TTC										ID Element	Code PDRH
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Travaux	pâturage	prestataire/technicien CREN	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	S5	A32303R et P
Travaux	arrachage manuel invasives	chantier école	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	S4	A32320P et R
Travaux	ratissage par traction animale	prestataire	1500	0	3000	0	1500	0	3000	0	1500	0	S6, S7	A32308P
Travaux	ratissage avec engin mécanisé	prestataire	5000	0	0	0	5000	0	0	0	5000	0	S1	A32308P
Travaux	déplacement de sentier	technicien CREN	0	1000	0	0	1000	0	0	1000	0	0	S2	A32324P
Travaux	coupe de ligneux	chantier école	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	S8, S9, S10	A32305R
Travaux	arrachage mécanique de ligneux	prestataire	3000	0	0	0	3000	0	0	0	3000	0	S3	A32301P

type de travaux	surface	périmètre/longueur	periode d'intervention
pâturage	8,5ha	2400 m	à définir
arrachage manuel invasives	4,2 ha	4200 m	automne
ratissage par traction animale	2 ha	4000 m	été
ratissage avec engin mécanisé	2800 m <sup>2</sup>	400 m	automne
déplacement de sentier	2900 m <sup>2</sup>	1200 m	automne
coupe de ligneux	7,4 ha	5000 m	automne
arrachage mécanique de ligneux	1200 m <sup>2</sup>	150 m	été

**Fiche – action n°24 - Niveau de priorité : 3**

**Objectif G4 / MF1** : Promouvoir des activités durables et des pratiques compatibles avec le maintien de la biodiversité / Préserver, gérer et si nécessaire, restaurer les habitats naturels forestiers ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

**Action : Préconiser des techniques alternatives de débardage**

◇ **Transversalités** : fiches – actions n°12-16/19/22

◇ **Contexte - Problématique** : afin de concilier d'une part la préservation des habitats et des espèces remarquables et d'autre part l'exploitation forestière de certains secteurs difficiles d'accès et/ou insuffisamment desservis, l'utilisation de techniques alternatives de débardage (cheval, câble-mât) seraient à préconiser afin d'éviter toute nouvelle création de piste forestière non justifiée économiquement. L'utilisation de porteurs serait également à développer.

◇ **Objectifs** :

- préserver les habitats forestiers et associés remarquables (forêts alluviales et de fond de ravins, forêts de pente, éboulis, ...),
- préserver les milieux aquatiques (qualité des eaux, structure physique) et les espèces associées,
- permettre l'intervention et la récolte dans des peuplements forestiers situés en secteurs difficiles et/ou mal desservis, où la création d'une desserte serait dommageable pour les milieux naturels et non justifiée économiquement.

◇ **Préconisations** :

Conformément à la *fiche – action n°22*, les techniques alternatives de débardage seraient à préconiser préférentiellement :

- dans les zones plus ou moins bien desservies mais présentant de nombreux habitats et/ou espèces à forte valeur patrimoniale dans lesquelles la création de nouvelles dessertes serait dommageable,
- dans les zones de productivité faible (< 3 m<sup>3</sup>/ha/an volume – aménagement) ne nécessitant pas de nouvelles créations.

Pour toute exploitation faisant appel à des techniques de débardages alternatives, il s'agira :

- de réaliser une étude de faisabilité dans les zones à exploiter : étude technique, écologique et économique,
- de déterminer le surcoût financier engendré par le choix d'une technique alternative de débardage,
- de réaliser le suivi technique et économique des zones exploitées.

◇ **Localisation** : zones de productivité faible, zones plus ou moins bien desservies mais présentant des habitats et/ou espèces sensibles à l'intérieur du site Natura 2000

◇ **Echéancier** : 2003 – 2008

◇ **Maîtres d'ouvrage** : communes, propriétaires privés.

◇ **Coordination et suivi** : Syndicat Mixte du Pays Loue - Lison.

◇ **Partenaires** : association des communes forestières, syndicat des producteurs forestiers du Doubs, ONF, CRPF, DDAF, DIREN, Pro-Forêt, Afocel, entreprises de travaux forestiers

◇ **Coûts** :

- coûts journaliers débardage par traction animale : 12.2 €/m<sup>3</sup> à 22.9 €/m<sup>3</sup>; coûts journaliers débardage par câble : 20 €/m<sup>3</sup> à 24 €/m<sup>3</sup>. Ces valeurs sont variables en fonction de divers paramètres liés à la topographie, à la densité des peuplements et à la desserte forestière en place,
- Animation et suivi de la fiche – action : inclus au coût du poste du chargé de mission Natura 2000.